



No de résolution
ou annotation

Règlements de la Ville de Beauharnois

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE MODIFIER LA NUMÉROTATION DANS LA SECTION 5

ATTENDU QUE le 22 juin 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-06 modifiant le Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le Règlement 2021-06 ajoute les articles 5.4 « Modalité d'encouragement régional » et 5.5 « Modalité d'encouragement provincial » au Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il existait déjà un article 5.4 « Circonstance exceptionnelle » dans le Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle et qu'il y a lieu de modifier la numérotation;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, l'avis de motion a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021, le Règlement 2021-09 a été adopté,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

SECTION 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

SECTION 2 Modification de la numérotation dans la section 5

Le numéro de l'article 5.4 « Circonstance exceptionnelle » du Règlement 2021-02 sur la gestion contractuelle devient le numéro 5.6.

SECTION 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beauharnois, ce 13 juillet 2021.



Bruno Tremblay, maire



Me Karen Loko, greffière

Avis de motion :	6 juillet 2021
Dépôt projet de règlement :	6 juillet 2021
Adoption du règlement :	13 juillet 2021
Avis public :	14 juillet 2021